

CONSEIL MUNICIPAL DU 29 septembre 2017

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

L'An deux mille dix-sept et le 29 septembre à 18 heures trente, le Conseil Municipal de la Commune de Claira, régulièrement convoqué par le Maire s'est réuni au nombre prescrit par la Loi dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Joseph PUIG, maire de CLAIRA.

Présents : Chantal AMIGAS, René AROS, Jacques BAUDE, Isabelle BAZZUCHI, Martine BENITIERE, Henri BOULAROT, Marielle BOUSQUET, Pierre BRAULT, Marie-Line GIRO, Bernard JANTAC, Jean-Pierre LEONARDI, Hélène MALE, Nadira M'ZOURI, Jean-Marie NOGUER, Marc PETIT, Joseph PUIG, Alain QUINTO, Marie-France ROFIDAL, Eric RODRIGUEZ, Anissa SAGUER, André SANCHEZ, Marie-José VERA.

Absents excusés : Fabienne LINOSSIER (pouvoir donné à Martine BENITIERE), Daniel DUROCHAT, Stéphanie FOURCADE, Jean-Marc RIGAL (pouvoir donné à José PUIG), Angélique SORLI.

Nombre de membres :

Afférents au Conseil : 27

En exercice : 27

Présents : 22

Votants : 24

La séance a été ouverte à 18h30. Les membres présents étant au nombre de 22, pouvant ainsi délibérer valablement, Monsieur le Maire, Président de séance, a déclaré la séance ouverte.

OBJET : Vente à la Communauté de communes- portion de chemin rural

Monsieur le Maire propose au conseil municipal de vendre une portion de chemin rural du Crest, soit 251m2, propriété de la commune, à la communauté de communes Corbières Salanque Méditerranée au prix de 1 euro symbolique, afin de réaliser un rond-point et d'autoriser Jacques Baude à signer l'acte de vente.

L'exposé ainsi entendu, et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, des membres présents et représentés.

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L.2241-1, L.3213-2, L.4221-4, L.5211-37 et L.5722-3 du Code général des collectivités territoriales
- Vu le rapport de Monsieur le Maire
- **Approuve la vente de la portion du chemin du Crest pour la somme de 1 € à la Communauté de Communes Corbières Salanque Méditerranée, autorise M. Jacques Baude à signer l'acte de vente.**

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus, et ont signé au registre tous les membres présents.

Pour extrait conforme,
Claira, le 29 septembre 2017

Le Maire
Joseph PUIG

Certifié exécutoire
Suivant le dépôt en préfecture

Le :

Publié ou notifié

Le :

Conformément aux dispositions du Code de Justice administrative, le tribunal administratif de Montpellier peut être saisi par voie de recours formé contre la présente délibération pendant un délai de deux mois commençant à courir à compter de la plus tardive des dates suivantes :

- date de sa réception en Préfecture du Département des Pyrénées Orientales

- date de sa publication et/ou de sa notification.

Dans ce même délai, un recours gracieux peut être déposé devant l'autorité territoriale, cette démarche suspendant le délai de recours contentieux qui recommencera à courir soit :

- à compter de la notification de la réponse de l'autorité territoriale,

- deux mois après l'introduction du recours gracieux en l'absence de réponse de l'autorité territoriale pendant ce délai.

Accusé de réception en préfecture
066-216600502-20171003-D-03102017-1-DE
Date de télétransmission : 03/10/2017
Date de réception préfecture : 03/10/2017

DIRECTION GENERALE DES IMPOTS
EXTRAIT DU PLAN CADASTRAL INFORMATISE

Commune : 050
CLAIRA
4469

Numéro d'ordre du document d'arpentage :

Document vérifié et numéroté le : / /

A :
Par :

Section : AA
Feuille(s) : 01
Qualité du plan : Plan de qualité P5 (05)
Echelle d'origine : 1/2000
Echelle d'édition : 1/1000
Date de l'édition : 15/06/2017

CERTIFICATION

(Art. 25 du décret n° 55 471 du 30 avril 1956)

Le présent document d'arpentage, certifié par les propriétaires soussignés (2) a été établi (1) :

A - D'après les indications qu'ils ont fournies au bureau ;
B - En conformité d'un piquetage : 09/10/2013
C - D'après un plan d'arpentage ou de bornage dont copie jointe dressé le par M^{me} COSTE géomètre à ILLE SUR TET

Les propriétaires déclarent avoir pris connaissance des informations portées au dos de la chemise 6463
A. ILLE SUR TET le

Cachet du rédacteur du document :

Document d'arpentage dressé par
M^{me} Florence COSTE Géomètre-Expert
à : ILLE SUR TET
Date : 15/06/2017
Signature :

(1) D'après les renseignements fournis. Les bornes A ont été signalées au cadastre. Les bornes B, C, D, E, F, G, H, I, J, K, L, M, N, O, P, Q, R, S, T, U, V, W, X, Y, Z, AA, AB, AC, AD, AE, AF, AG, AH, AI, AJ, AK, AL, AM, AN, AO, AP, AQ, AR, AS, AT, AU, AV, AW, AX, AY, AZ, BA, BB, BC, BD, BE, BF, BG, BH, BI, BJ, BK, BL, BM, BN, BO, BP, BQ, BR, BS, BT, BU, BV, BW, BX, BY, BZ, CA, CB, CC, CD, CE, CF, CG, CH, CI, CJ, CK, CL, CM, CN, CO, CP, CQ, CR, CS, CT, CU, CV, CW, CX, CY, CZ, DA, DB, DC, DD, DE, DF, DG, DH, DI, DJ, DK, DL, DM, DN, DO, DP, DQ, DR, DS, DT, DU, DV, DW, DX, DY, DZ, EA, EB, EC, ED, EE, EF, EG, EH, EI, EJ, EK, EL, EM, EN, EO, EP, EQ, ER, ES, ET, EU, EV, EW, EX, EY, EZ, FA, FB, FC, FD, FE, FF, FG, FH, FI, FJ, FK, FL, FM, FN, FO, FP, FQ, FR, FS, FT, FU, FV, FW, FX, FY, FZ, GA, GB, GC, GD, GE, GF, GG, GH, GI, GJ, GK, GL, GM, GN, GO, GP, GQ, GR, GS, GT, GU, GV, GW, GX, GY, GZ, HA, HB, HC, HD, HE, HF, HG, HH, HI, HJ, HK, HL, HM, HN, HO, HP, HQ, HR, HS, HT, HU, HV, HW, HX, HY, HZ, IA, IB, IC, ID, IE, IF, IG, IH, II, IJ, IK, IL, IM, IN, IO, IP, IQ, IR, IS, IT, IU, IV, IW, IX, IY, IZ, JA, JB, JC, JD, JE, JF, JG, JH, JI, JJ, JK, JL, JM, JN, JO, JP, JQ, JR, JS, JT, JU, JV, JW, JX, JY, JZ, KA, KB, KC, KD, KE, KF, KG, KH, KI, KJ, KK, KL, KM, KN, KO, KP, KQ, KR, KS, KT, KU, KV, KW, KX, KY, KZ, LA, LB, LC, LD, LE, LF, LG, LH, LI, LJ, LK, LL, LM, LN, LO, LP, LQ, LR, LS, LT, LU, LV, LW, LX, LY, LZ, MA, MB, MC, MD, ME, MF, MG, MH, MI, MJ, MK, ML, MM, MN, MO, MP, MQ, MR, MS, MT, MU, MV, MW, MX, MY, MZ, NA, NB, NC, ND, NE, NF, NG, NH, NI, NJ, NK, NL, NM, NN, NO, NP, NQ, NR, NS, NT, NU, NV, NW, NX, NY, NZ, OA, OB, OC, OD, OE, OF, OG, OH, OI, OJ, OK, OL, OM, ON, OO, OP, OQ, OR, OS, OT, OU, OV, OW, OX, OY, OZ, PA, PB, PC, PD, PE, PF, PG, PH, PI, PJ, PK, PL, PM, PN, PO, PP, PQ, PR, PS, PT, PU, PV, PW, PX, PY, PZ, QA, QB, QC, QD, QE, QF, QG, QH, QI, QJ, QK, QL, QM, QN, QO, QP, QQ, QR, QS, QT, QU, QV, QW, QX, QY, QZ, RA, RB, RC, RD, RE, RF, RG, RH, RI, RJ, RK, RL, RM, RN, RO, RP, RQ, RR, RS, RT, RU, RV, RW, RX, RY, RZ, SA, SB, SC, SD, SE, SF, SG, SH, SI, SJ, SK, SL, SM, SN, SO, SP, SQ, SR, SS, ST, SU, SV, SW, SX, SY, SZ, TA, TB, TC, TD, TE, TF, TG, TH, TI, TJ, TK, TL, TM, TN, TO, TP, TQ, TR, TS, TT, TU, TV, TW, TX, TY, TZ, UA, UB, UC, UD, UE, UF, UG, UH, UI, UJ, UK, UL, UM, UN, UO, UP, UQ, UR, US, UT, UY, UZ, VA, VB, VC, VD, VE, VF, VG, VH, VI, VJ, VK, VL, VM, VN, VO, VP, VQ, VR, VS, VT, VU, VV, VW, VX, VY, VZ, WA, WB, WC, WD, WE, WF, WG, WH, WI, WJ, WK, WL, WM, WN, WO, WP, WQ, WR, WS, WT, WU, WV, WW, WX, WY, WZ, XA, XB, XC, XD, XE, XF, XG, XH, XI, XJ, XK, XL, XM, XN, XO, XP, XQ, XR, XS, XT, XU, XV, XW, XX, XY, XZ, YA, YB, YC, YD, YE, YF, YG, YH, YI, YJ, YK, YL, YM, YN, YO, YP, YQ, YR, YS, YT, YU, YV, YW, YX, YY, YZ, ZA, ZB, ZC, ZD, ZE, ZF, ZG, ZH, ZI, ZJ, ZK, ZL, ZM, ZN, ZO, ZP, ZQ, ZR, ZS, ZT, ZU, ZV, ZW, ZX, ZY, ZZ.



Accusé de réception en préfecture
066-216600502-20171003-D-03102017-1-DE
Date de télétansmission : 03/10/2017
Date de réception préfecture : 03/10/2017

DIRECTION GENERALE DES IMPOTS
EXTRAIT DU PLAN CADASTRAL INFORMATISE

Commune : 050
 CLAIRA
 4489

Numéro d'ordre du document d'arpentage :

Document vérifié et numéroté le : / /

A

Par

Section : AA
 Feuilles(s) : 01
 Qualité du plan : Plan de qualité P5 (05)
 Echelle d'origine : 1/2000
 Echelle d'édition : 1/1000
 Date de l'édition : 15/06/2017

CERTIFICATION
 (Art. 25 du décret n° 55 471 du 30 avril 1955)

Le présent document d'arpentage, certifié par les propriétaires soussignés (2) a été établi (1) :

A - D'après les indications et/ou les données du bureau ;
 B - En conformité d'un piquetage : 09.10.2013
 effectué sur le terrain ;
 C - D'après un plan d'arpentage ou de bornage, dont copie jointe, dressé le _____ par Mme COSTE géomètre-à ILLE SUR TET ;

Les propriétaires déclarent avoir pris connaissance des informations portées au dos de la chemise 6463
 A ILLE SUR TET, le _____

Cachet du rédacteur du document :

Document d'arpentage dressé par
Mme Florence COSTE Géomètre-Expert
 à ILLE SUR TET
 Date : 15/06/2017
 Signature :

(1) (2) (3) (4) (5) (6) (7) (8) (9) (10) (11) (12) (13) (14) (15) (16) (17) (18) (19) (20) (21) (22) (23) (24) (25) (26) (27) (28) (29) (30) (31) (32) (33) (34) (35) (36) (37) (38) (39) (40) (41) (42) (43) (44) (45) (46) (47) (48) (49) (50) (51) (52) (53) (54) (55) (56) (57) (58) (59) (60) (61) (62) (63) (64) (65) (66) (67) (68) (69) (70) (71) (72) (73) (74) (75) (76) (77) (78) (79) (80) (81) (82) (83) (84) (85) (86) (87) (88) (89) (90) (91) (92) (93) (94) (95) (96) (97) (98) (99) (100)



Accusé de réception en préfecture
 066-216609502-20171003-D-03102017-1-DE
 Date de télétransmission : 03/10/2017
 Date de réception préfecture : 03/10/2017